

## CARTE DU COMBATTANT (CC)

Non attribuée à titre posthume

(Sauf OPEX MPF)

DRR, 21.07.2023

### Qui peut demander la CC ?

Les militaires et dans certaines conditions les civils ayant participé :

- au conflit de 1914-1918
- aux opérations menées entre 1918 et 1939
- à la Seconde Guerre mondiale
- à la guerre d'Indochine et de Corée
- aux combats en Tunisie entre le 1er janvier 1952 et le 2 juillet 1962
- aux combats au Maroc entre le 1er juin 1953 et le 2 juillet 1962
- à la guerre d'Algérie entre le 31 octobre 1954 et le 2 juillet 1962
- aux conflits armés et opérations et missions menées conformément aux obligations et engagements internationaux de la France depuis 1945 (ex. : guerre du Golfe, opérations en ex-Yougoslavie)

Pour les périodes, conflits et territoires OPEX (Annexe – Territoires)

- Aux opérations extérieures

### Constitution du dossier

#### Demande en ligne :

Photocopie d'une CNI ou Passeport, documents militaires (attestation de séjour, état signalétique et des services, ...), pour l'Algérie 62/64 carte vitale ou attestation de droits s'y rattachant. - Pour plus de renseignement, consulter le site [www.onac-vg.fr](http://www.onac-vg.fr).

#### Demande papier :

CERFA 15409\*01 ou 15924\*01 (pour Algérie 62/64), photo d'identité (norme ISO/IEC 19794-5 : 2005), photocopie CNI ou passeport, documents militaires (attestations de séjour, état signalétique et des services, ...), pour l'Algérie 62/64 carte vitale ou attestation de droits s'y rattachant.

### La demande de CC est à déposer, soit :

**En ligne sur le site [onac-vg.fr](http://onac-vg.fr) à l'adresse suivante :** [onac-vg.fr/demarches/carte-du-combattant](http://onac-vg.fr/demarches/carte-du-combattant)

Sous format papier auprès du SD du lieu de résidence de l'intéressé ou par envoi à l'ONaCVG – DRR – BP 552 – 14037 CAEN Cedex

Il est possible d'associer avec la démarche en ligne ou le formulaire papier une demande de TRN et de CC simultanément.

**Pièces à joindre :** Photocopie d'une CNI ou passeport + carte vitale ou attestation de droits + tout document militaire relatif à la mission - Pour plus de renseignement, consulter le site [www.onacvg.fr](http://www.onacvg.fr)

### Procédure de délivrance

La CC est délivrée par le directeur général de l'ONaCVG, après avoir recueilli l'avis de la commission nationale de la carte du combattant (CNCC).

### DROITS

- qualité de ressortissant de l'ONaCVG ;
- allocation de reconnaissance du combattant (812,76€ par an au 1er janvier 2023) à partir de 65 ans ou 60 ans sous certaines conditions ;
- port de la croix du combattant (aux frais de l'intéressé) ;
- bénéfice d'une demi-part fiscale d'impôt sur le revenu à partir de 74 ans ;
- constitution d'une retraite mutualiste majorée par l'État qui bénéficie d'avantages fiscaux ;
- privilège de recouvrir le cercueil d'un drapeau tricolore.

### Duplicata de CC

CC délivrée avant 2010 : SD de l'ONaCVG de résidence - CC délivrée après 2010 : DRR ([lucien.royere@onacvg.fr](mailto:lucien.royere@onacvg.fr))



RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE

Liberté  
Égalité  
Fraternité

Pour vous renseigner  
Centre de Gestion des Retraites

DRFIP

DE BRETAGNE (013)

BP 72102

35021 RENNES CEDEX 9

[retraitesdeletat.gouv.fr](http://retraitesdeletat.gouv.fr)  
Espace retraité - Contact

Tél. : 09 70 82 33 35

Du lundi au vendredi de 08H30 à 17H00

EDIACA 76 Rue de la Talaudière,  
42000 Saint-Étienne, pour faire  
valider vos années de service  
auprès de la retraite civile  
(carrières courtes de moins de 15  
ans ) .

Adresse pour valider ses trimestres militaire